

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2006-0376/PR/MEFPCP portant la démolition d'un immeuble objet du Titre Foncier n° 620.

n° 2006-0376/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,  
chargé de la Privatisation

Date de publication

25 mai 2006

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2006

Date du numéro

31 mai 2006

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'État

SUR le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est décidé la démolition de l'immeuble objet du Titre Foncier n°620 souscrit au Livre Foncier au nom de l'État Djiboutien appartenant au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation, dénommé « Case de passage ».

#### Article 2

Ledit immeuble est situé à l'angle des Rues Bruxelles et Pierre CURIE.

#### Article 3

La démolition de l'immeuble en question est intervenue pour cause d'un état de délabrement et vétusté très avancé d'où risque d'effondrement (voir rapport d'expertise).

#### Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*P. Le Président de la République  
chef du Gouvernement P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles  
chargé de la Promotion des Investissements*

**OSMAN AHMED MOUSSA**